

## NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée  
des Nations Unies pour la Stabilisation  
en Centrafrique



## UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional  
Integrated Stabilization Mission in the  
Central African Republic

### Division des Droits de l'Homme

#### Rapport Mensuel : Analyse de la situation des droits de l'Homme

Novembre 2021

#### Introduction

La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat, notamment, d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) dans la promotion et la protection des droits de l'homme à travers ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport a été élaboré sur la base d'informations que la DDH a recueillies et ne reprend que les violations et abus des droits de l'homme enregistrés et vérifiés par cette dernière au cours du mois de novembre 2021. Les informations contenues dans ce rapport sont partagées au niveau national avec les autorités de la RCA pour leur action.

#### Point sur la méthodologie utilisée

La DDH a répertorié dans le présent rapport les incidents enregistrés et documentés au cours du mois concerné. Les actes imputés à des auteurs non identifiés ne sont pas pris en compte. La DDH n'inclut pas non plus les infractions de droit commun.

La Section de la Protection de l'Enfant (SPE) et le Bureau de la Conseillère Principale pour la Protection des Femmes intègrent différemment leurs données respectives sur les violations et abus des droits de l'homme. Elles comptabilisent les incidents imputables aux hommes armés non identifiés, certains incidents survenus antérieurement, mais enregistrés au cours du mois sous analyse. La SPE tient également compte des incidents affectant l'ensemble de la population civile, et non uniquement les enfants, tels que les cas d'entraves à l'aide humanitaire.

#### Principales tendances de la situation des droits de l'homme au cours du mois de novembre 2021

La DDH a observé une augmentation de 83,67% du nombre d'incidents et de 53,44% du nombre de victimes (92 incidents et 270 victimes) par rapport au mois d'octobre, qui comptait 49 incidents pour 174 victimes. S'y ajoutent 24 incidents, affectant 48 victimes, lesquels sont toujours en cours de vérification.

#### I. Le contexte politique et sécuritaire du mois de novembre 2021

##### Le contexte politique

1. Le 1<sup>er</sup> novembre, à Bangui, des éléments de la garde présidentielle ont ouvert le feu sur un bus de la MINUSCA qui transportait les membres d'une unité de police constituée (FPU) qui venaient d'arriver dans le pays. L'enquête préliminaire de la MINUSCA a indiqué qu'une jeune femme, touchée par plusieurs balles à la tête, a ensuite été heurtée par le bus de la MINUSCA lorsque ce dernier s'échappait du lieu. Deux autres piétons sur le bord de la route ont été légèrement blessés. Au total, dix casques bleus non armés ont été blessés par la garde présidentielle. Le 3 novembre, le ministre de la Communication et des Médias et porte-

parole du gouvernement, a publié un communiqué en réaction à l'incident du 1er novembre. Le communiqué présente la version gouvernementale de l'incident, indiquant que les passagers d'un des bus de l'ONU "prenaient des photos de la résidence du Président pour des raisons inconnues" ; que les gardes présidentiels ont essayé d'arrêter le bus mais que le chauffeur a refusé de coopérer. Le communiqué conclut en demandant une enquête conjointe pour "établir les faits" concernant l'incident.

2. Le 8 novembre, le Président de l'Assemblée nationale a accusé ouvertement la MINUSCA de ravitailler les groupes armés en armement et munitions. De tels propos ont été prononcés dans un contexte de tensions entre la Mission et le gouvernement à la suite de l'incident survenu le 1<sup>er</sup> novembre 2021, ce qui risquait d'accroître l'hostilité de la population centrafricaine envers la MINUSCA. Par ailleurs, depuis l'incident du 1<sup>er</sup> novembre 2021, les campagnes de désinformation hostiles à la MINUSCA continuent d'être entretenues sur les réseaux sociaux et au sein des populations par certaines organisations de la société civile.
3. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, le 19 novembre, le Ministre de l'Elevage et de la santé animale, Hassan Bouba Ali, précédemment l'un des leaders de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), a été arrêté et placé en détention sur ordonnance des juges d'instruction de la Cour pénale spéciale (CPS). Hassan Bouba Ali est inculpé de crimes de guerre et crimes contre l'humanité et de graves violations/abus des droits de l'homme et de l'international humanitaire commis à Alindao (Basse-Kotto) et tout autour en novembre 2018 qui avaient causé 112 morts et 27 blessés selon le rapport de la DDH. Pour la suite de la procédure, Hassan Bouba Ali a été incarcéré à la maison d'arrêt de Camp de Roux à Bangui. Le 22 novembre, la DDH a surveillé l'état de détention de M. Hassan Bouba dont les droits fondamentaux ont été respectés par l'autorité détentrice. Le 26 novembre, l'unité chargée de l'extraction de Hassan Bouba s'est vu refuser l'accès à sa cellule pour « manœuvres militaires dans la zone ». Elle n'a donc pas pu le transporter jusqu'à son audition devant les juges d'instruction. L'audience s'est déroulée seulement en présence de son avocat. Le juge d'instruction a émis un mandat de dépôt. Le même jour, Hassan Bouba a été libéré et conduit à son domicile par des agents de la gendarmerie centrafricaine. L'interdiction d'accès à la cellule de Hassan Bouba et sa libération ultérieure ont eu un impact négatif sur l'indépendance du processus judiciaire et ont compromis la décision du CPS et les droits des victimes.
4. À la suite de sa libération, les avocats du barreau centrafricain ont entamé une grève le 29 novembre devant le siège du Cour Pénale Spéciale (CPS) pour demander l'indépendance de la justice. Selon un des avocats, « aucune audience publique ne se tiendra ce jour. Nous réclamons une justice indépendante ». La coordination des associations de victimes a condamné cette libération et a demandé la poursuite de la procédure contre Hassan Bouba.
5. Au regard du dialogue républicain en cours de préparation il existe un risque réel de la non-participation effective de l'opposition politique. A l'issue de la rencontre du Chef de l'Etat avec les représentants de la COD 2020 le 10 novembre 2021, les deux parties ne sont pas parvenues à un consensus. L'opposition démocratique ne fera son retour dans le comité préparatoire dudit dialogue que si la procédure judiciaire visant trois de ses membres est annulée.

#### **Le contexte sécuritaire**

6. Dans la nuit du 12 au 13 novembre 2021, les autres personnels de sécurité (APS) appuyé par les forces armées centrafricaines (FACA) et les forces de sécurité intérieures (FSI) ont conduit des opérations d'arrestation dans des quartiers de Bria lors desquelles ont été arrêtées six anciens combattants de MPC dont deux élèves qui ont rejoint le programme volontaire de la DDR. Le 12 novembre, les APS avaient arrêté le leader communautaire Fulani du quartier de Gobolo. Cinq des six détenus ont été torturés par les APS

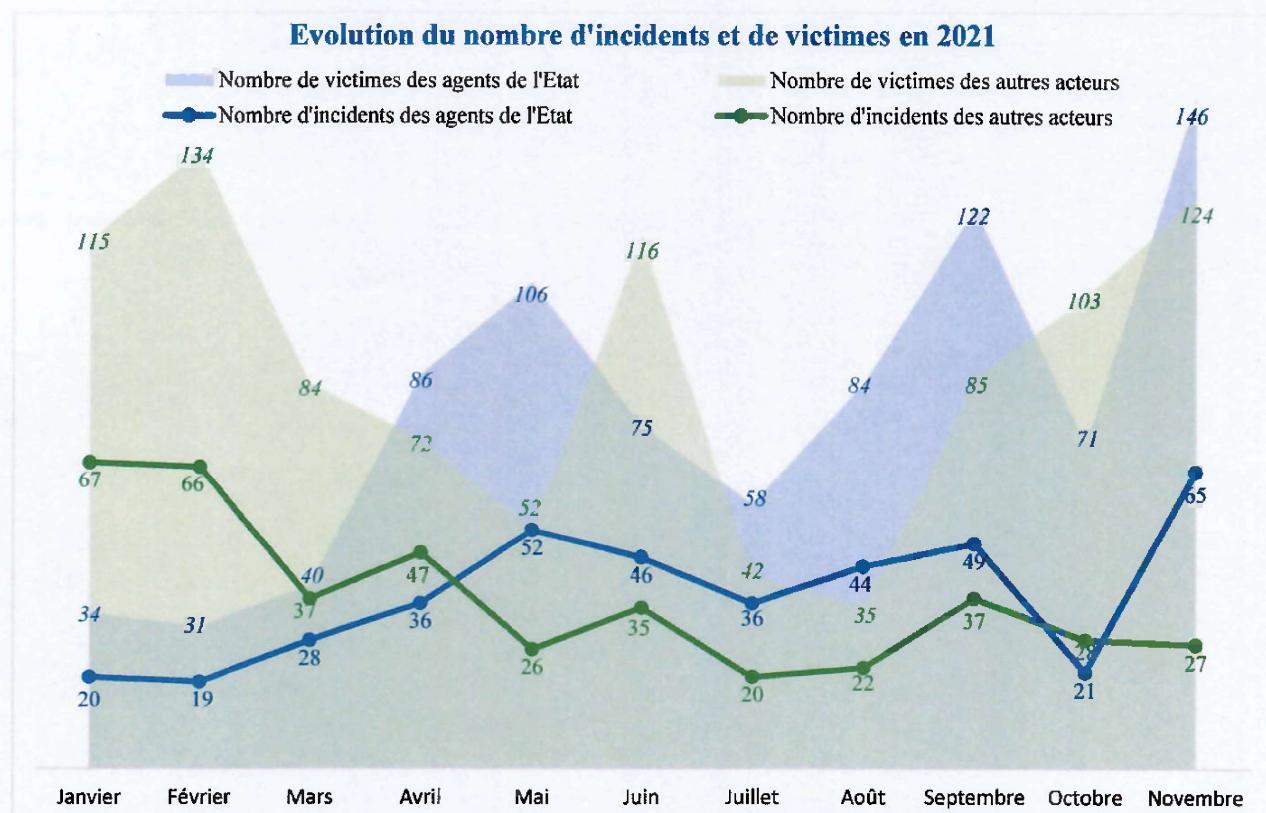
dans leur lieu de détention. Dans la journée du 13 novembre, à travers toute la ville de Bria, les APS/FACA et FSI ont arrêté 58 autres personnes dans une opération de contrôle d'identité. Après enquête de la DDH, aucun groupe ethnique ou religieux n'était spécifiquement visé par ces opérations. Cependant, 36 détenus sur les 58 venaient du quartier Fulani de Gobolo et ses environs. Le 28 novembre, les APS ont de nouveau mené une opération visant à arrêter des éléments de la CPC et ont procédé à des arrestations arbitraires dans toute la ville. L'attitude agressive des APS a empêché la DDH d'interagir avec la population, ce qui a entravé les investigations sur les allégations de violations de droits de l'homme.

7. La situation sécuritaire dans le secteur ouest de la République Centrafricaine a continué à se détériorer. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, depuis début novembre, les opérations des FACA et des APS contre les combattants 3R et anti-Balaka ont continué. Le 10 novembre, des combattants 3R auraient été aperçus dans la localité de Bondiba, à 150 km sud-ouest de Bouar. La présence de ces groupes armés dans le village a provoqué la fuite de certains de ses habitants vers la forêt ou vers d'autres localités. Le 18 novembre, le village de Kaïta, dans la préfecture de l'Ouham, a été attaqué par des combattants 3R causant la mort de 33 victimes civiles.
8. Dans la sous-préfecture d'Amada-Gaza, dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï, la situation sécuritaire s'est détériorée en raison des affrontements en cours entre les FACA/APS et les combattants 3R. Ayant perdu les villages de Banga-Boumbé et Idéré, les combattants 3R se sont dispersés en groupuscules dans la zone. Selon les informations, les colonels "Ardo" et "Dorobucci" auraient fui au Cameroun accompagnés de leurs combattants, tandis que les autres sont restés en brousse où ils continuent à mener des attaques contre les populations locales. Les dernières attaques des combattants 3R dans les villages de Golapa et Daté ont entraîné des déplacements massifs de population vers le Cameroun ou d'autres villes de Mambéré-Kadéï. Environ 2000 personnes se sont déplacées de Amada-Gaza et Gbambia et ne survivent que grâce à l'aide de la population locale accueillante. Aucune ONG n'est présente sur le terrain pour leur fournir une assistance humanitaire, en raison des affrontements en cours entre les FDS/APS et les combattants 3R.
9. Dans la préfecture de la Ouaka, le 2 décembre, 400 combattants de l'UPC ont attaqué les positions des FACA à Kouango, mais ils ont été repoussés avec l'aide des forces de la MINUSCA. Cette attaque a provoqué la panique au sein de la population, y compris les autorités locales, qui se sont réfugiées dans les lieux de culte et au sein de la base de la MINUSCA.

## **II. Abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire constituant des menaces à la protection des civils**

### **A. Les tendances principales des abus et violations commis au cours du mois de novembre 2021**

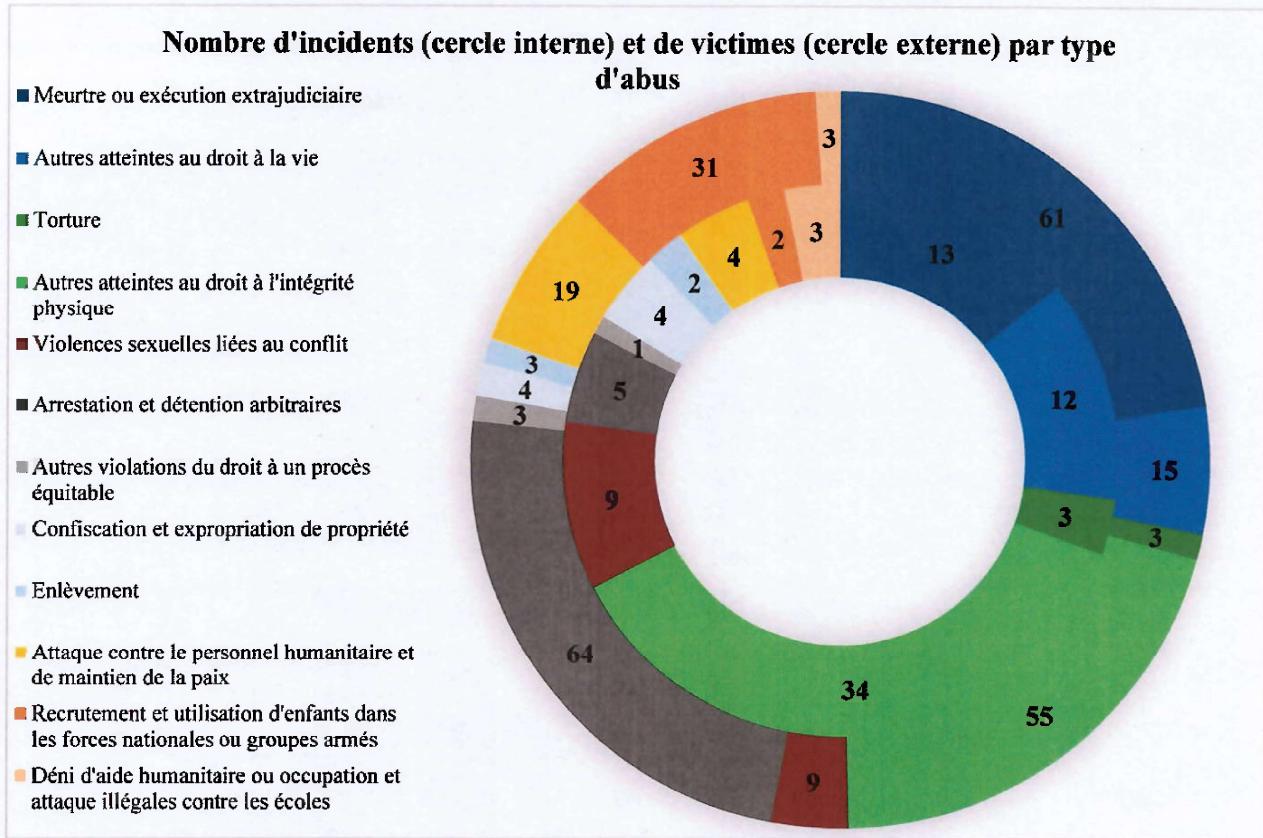
10. Durant la période considérée, la DDH, y compris le Bureau de la Conseillère Principale pour la Protection des Femmes et la SPE, a enregistré 92 incidents d'abus et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH), ayant affecté 270 civils (75 hommes, 15 femmes, 43 garçons, huit filles, 124 adultes non identifiés, et cinq groupes de victimes collectives). La DDH a observé une augmentation de 87,75% du nombre d'incidents et de 55,17% du nombre de victimes par rapport au mois d'octobre qui comptait 49 incidents pour 174 victimes. S'y ajoutent 24 incidents, affectant 48 victimes, lesquels sont toujours en cours de vérification.



11. Le nombre total d'abus commis par les groupes armés (27 incidents) a connu une légère diminution de 3,57% alors que leur nombre des victimes (124) a augmenté de 20,38% comparativement au mois précédent, où 28 incidents affectant 103 victimes ont été documentés. Ce nombre élevé des victimes s'explique par l'attaque du village de Kaïta qui a occasionné la mort de 33 civils.
12. Le nombre de violations commises par les agents de l'Etat<sup>1</sup> (65 incidents) et le nombre des victimes affectées (146) ont connu une augmentation de 209,52% et de 105,63% respectivement par rapport au mois précédent (21 incidents et 71 victimes).
13. Cette augmentation générale du nombre d'incidents et de victimes constatée se traduit également par une hausse du nombre d'incidents de meurtres ou d'exécutions extrajudiciaires liés au conflit. Durant le mois sous analyse, la DDH a documenté 13 incidents de meurtres, affectant 61 victimes. Cela représente une augmentation de 44,44% du nombre total de meurtre ou exécutions extrajudiciaires et de 56,41% du nombre de victimes par rapport au mois d'octobre, au cours duquel neuf incidents affectant 39 victimes avaient été enregistrés. Les présumés auteurs de ces meurtres sont les 3R (trois incidents, 46 victimes), les FACA conjointement avec les APS (quatre incidents, six victimes), les APS (trois incidents, quatre victimes), l'UPC (deux incidents, quatre victimes), et les FACA (un incident, une victime).
14. Les autres abus et violations des droits de l'homme et du DIH enregistrés durant la période sous analyse sont des cas de disparitions forcées, de menace de mort, de traitements cruels, inhumains ou dégradants, de torture, de blessures et mutilations, de menace à l'intégrité physique et mentale, de viols, d'esclavage sexuel,

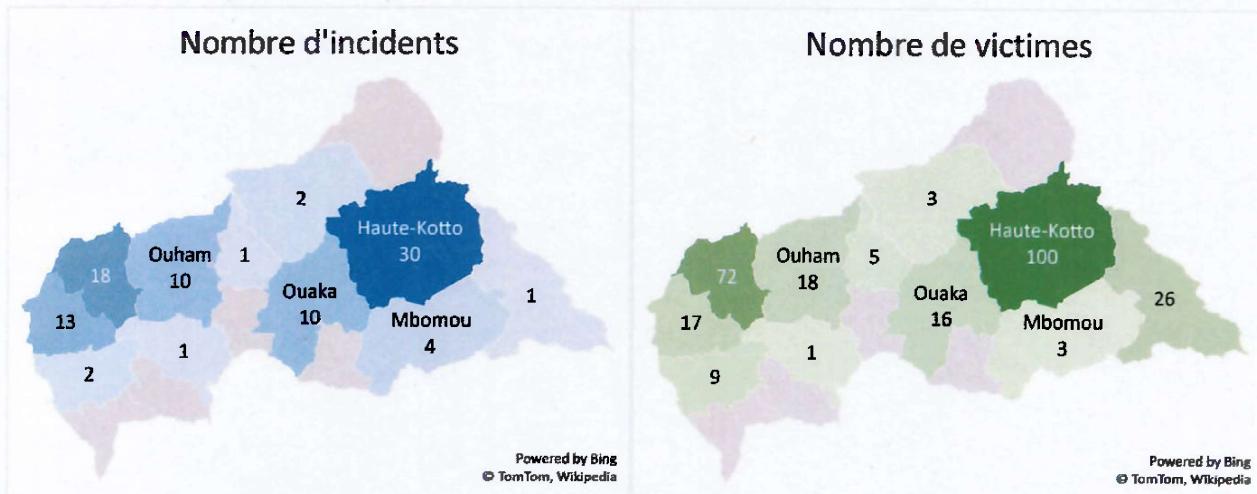
<sup>1</sup> Comprenant les membres des FACA, FSI ainsi que les autres personnels de sécurité.

d'arrestation et détention arbitraires, d'expropriation et confiscation de propriété, de garanties à un procès équitable en matière de justice pénale, d'attaque contre le personnel médical, religieux, humanitaire ou de maintien de la paix, de dénis d'aide humanitaire et d'occupation illégale ou attaque d'écoles et de recrutement et utilisation d'enfants dans les forces ou groupes armés.



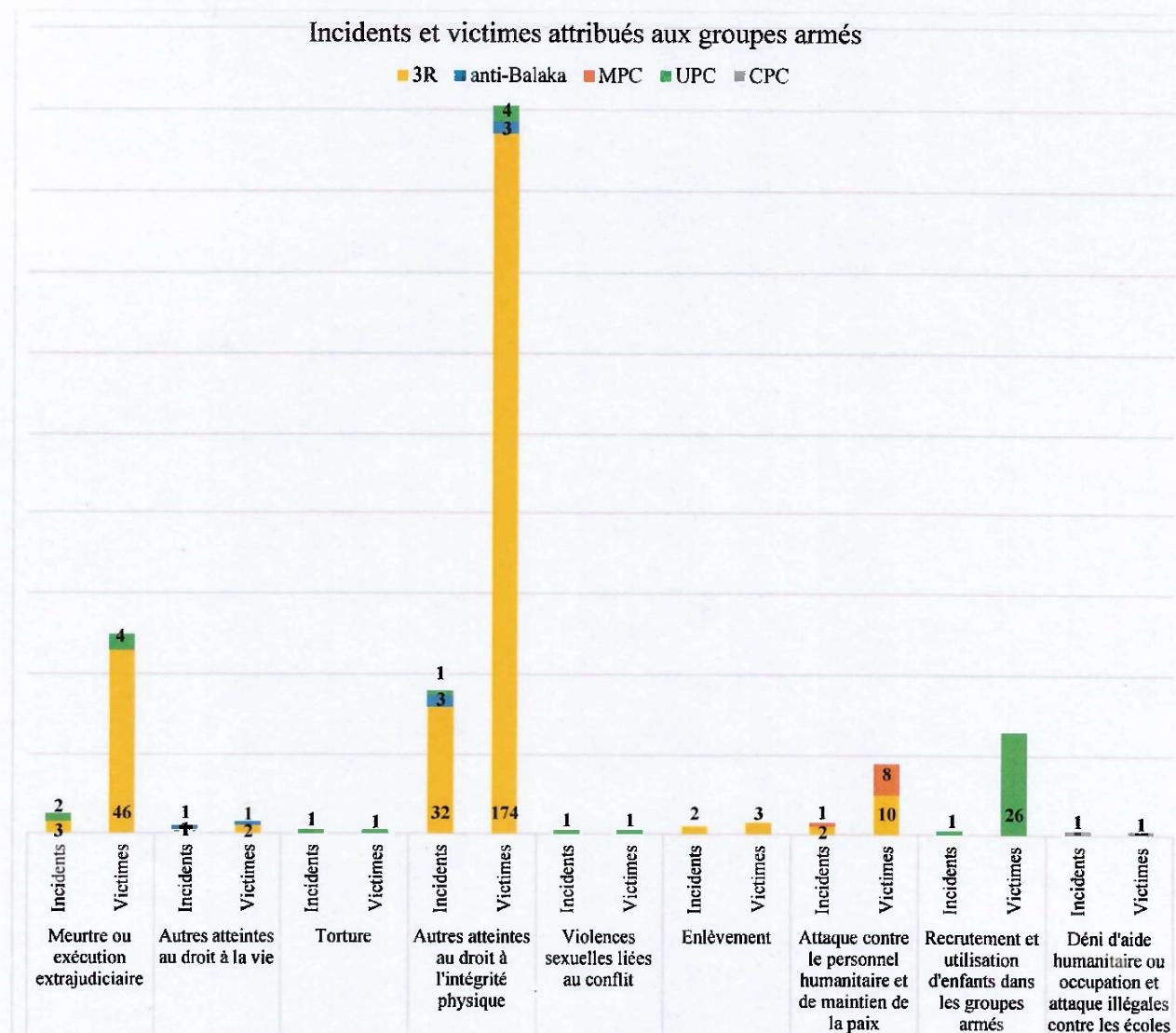
#### B. Répartition géographique des incidents et violations

15. Le centre et l'est de la RCA, connaissent une augmentation des violations. La Haute-Kotto est la préfecture la plus affectée avec 30 incidents et 100 victimes suivie du Haut-Mbomou avec un incident affectant 26 victimes.
16. L'ouest de la RCA reste une des régions les plus affectées avec 46 incidents et 115 victimes soit 50% du nombre total des incidents et 42,59% du nombre total des victimes. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé seule, la DDH a enregistré 18 incidents, affectant 72 victimes contre 13 incidents affectant 17 victimes dans la Nana-Mambéré.



**C. Les abus commis par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA**

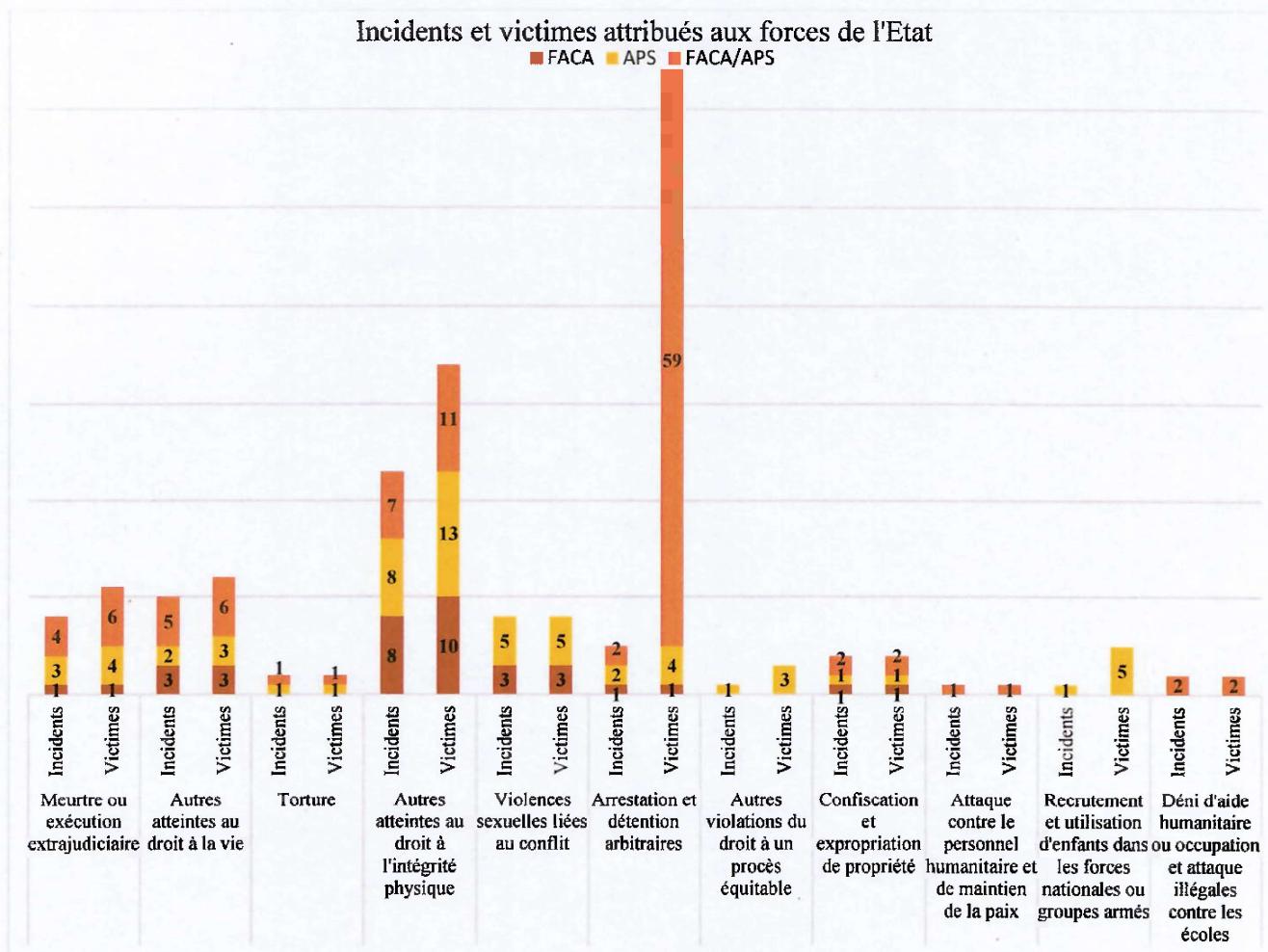
17. Les groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA) sont responsables de 27 incidents (29,34% du nombre total des incidents), ayant affecté 124 victimes (45,92% du nombre total des victimes). Le nombre total d'abus commis par les groupes armés a connu une diminution de 3,57%, contre 20,38% d'augmentation du nombre des victimes comparativement au mois précédent (28 incidents affectant 103 victimes).



#### D. Les violations commises par les agents de l'Etat

18. Les agents de l'Etat<sup>2</sup> sont auteurs de 65 incidents (70,65% du nombre total des incidents), affectant 146 victimes (54,07% du nombre total des victimes). Le nombre de violations commises par les agents de l'Etat et le nombre des victimes affectées ont augmenté respectivement de 209,52% et de 105,63% par rapport au mois précédent (21 incidents et 71 victimes).

<sup>2</sup> Comprenant les membres des FACA, FSI, ainsi que les autres personnels de sécurité.



### III. Les activités de la division des droits de l'homme en République centrafricaine

19. Au cours du mois d'octobre 2021, la DDH a organisé et/ou pris part à 161 activités de promotion et de protection des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire : Bambari (11), Bangassou (16), Birao (16), Bossangoa (11), Bangui (20), Kaga Bandoro (26), Bouar (15), Ndele (14), Bria (13) et Paoua (19) pour un total de 2892 personnes dont 1096 femmes touchées. La DDH a visité 20 centres de détention et prisons et effectué dix missions d'investigation. Il s'agit des activités de renforcement des capacités sur les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) au profit des agents de l'Etat (FSI et FACA), des membres de la magistrature, des membres des forums des droits de l'hommes, des autorités locales, des étudiants et du personnel des ONGs.
20. Dans le cadre des 16 jours d'activisme, à Ndomété, dans la préfecture de la Nana-Grébizi, et à Bangassou, dans la préfecture de Mbomou, le 30 novembre, la DDH a animé deux ateliers sur les violences faites aux femmes et a axé son intervention sur les droits des femmes, les différentes formes de violences faites aux femmes et le rôle de la population dans la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Au total, 62 personnes, dont 18 hommes et 44 femmes, ont participé à ces ateliers qui ont permis aux participants de

comprendre les VBG et surtout de connaître les mécanismes de référence. Le 2 décembre, l'équipe a organisé un atelier similaire à Kaga Bandoro, dans la préfecture de la Nana-Grébizi, avec la participation de 23 femmes et 17 hommes, dont des autorités locales, des membres de la société civile (leaders communautaires et religieux, membres d'associations de femmes et de jeunes), des représentants des FACA et de la police.

#### IV. Les enfants dans le conflit armé

21. Le rapport du Secrétaire Général sur la situation des enfants dans les conflits armés en République centrafricaine (S/2021/882) a été publié la semaine du 15 novembre 2021. Le rapport souligne qu'entre juillet 2019 et juin 2021, 1 280 enfants ont subi une ou plusieurs violations graves et que la sécurité et la protection des enfants se sont gravement détériorées depuis la fin de 2020. Le rapport a été rédigé par l'Equipe spéciale nationale de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant (CTFMR) qui est co-présidé par la MINUSCA et l'UNICEF.
22. La nouvelle résolution 2605 (S/RES/2605(2021)) adoptée le 12 novembre a renforcé la protection des enfants et l'interdiction des violations graves de leurs droits en condamnant toute attaque et utilisation à des fins militaires d'écoles, de centres médicaux, de locaux humanitaires ainsi que la réquisition de biens appartenant à l'ONU ou à des acteurs humanitaires. En outre, le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour interdire l'utilisation militaire des écoles en ratifiant la Déclaration sur la sécurité des écoles (initialement signée par le gouvernement en 2015). Pour soutenir le processus, le 23 novembre, la SPE a informé la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale de l'importance de sa ratification, recommandant l'élaboration d'une stratégie pour soutenir sa mise en œuvre. Afin de soutenir le développement d'une armée nationale professionnelle et responsable, la SPE a continué à s'engager avec l'Etat Major des FACA sur la formation des officiers de haut rang et le développement d'un réseau national de points focaux protection au sein des FACA afin de faciliter les activités de renforcement des capacités, de la prévention, de protection et des droits de l'homme.
23. Le 15 et 18 novembre, des réunions ont été organisées avec deux factions de la LRA dans la préfecture du Haut-Mbomou afin de traiter des graves violations des droits de l'enfant. Le 23 novembre, une réunion de suivi a été organisée avec le point focal gouvernemental de la LRA au sein du ministère de la Défense afin de plaider pour leur désarmement. Le 18 novembre, la SPE s'est également entretenue avec le commandant de la faction de l'UPC dans le Haut-Mbomou sur la situation des 26 enfants associés au groupe armé. Des dispositions ont été prises pour leur séparation et leur réintégration dans un programme parrainé par l'UNICEF. Le 19 novembre, la SPE a rencontré la ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant pour présenter le mandat de la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés ainsi que le rapport bisannuel du Secrétaire Général et discuter des problèmes de protection dans le pays. La Ministre a, quant à elle, présenté de sa responsabilité dans la redynamisation du Conseil National sur la Protection des Enfants et de la mise en œuvre du Code de Protection de l'Enfant tel que promulgué le 15 juin 2020.
24. Au cours de cette période, le CTFMR a vérifié 57 violations graves des droits de l'enfant affectant 47 enfants (41 garçons et six filles) - soit une augmentation de 119 % du nombre de violations et de 131 % du nombre de victimes par rapport au mois passé (48 violations affectant 36 enfants). Cette augmentation est due au nombre d'enfants séparés du groupe armé UPC ce mois-ci. Les groupes armés sont responsables de 68 % des violations et les FACA et ASP de 30 %. Des individus armés non identifiés ont été responsables de 2 % des violations. Quatre de ces violations ont eu lieu en dehors de la période couverte par ce rapport mais ont été vérifiés pendant ce mois. Trois enfants ont été victimes de deux violations : recrutement et utilisation et

meurtre (un garçon), enlèvement et meurtre (une fille) et enlèvement et violence sexuelle (une fille). Les multiples violations ont été attribuées aux 3R (1), aux FACA (1) et aux APS (1).

25. Les violations documentées comprennent le recrutement et l'utilisation d'enfants (33), les meurtres (4), les mutilations (5), les viols et autres formes de violences sexuelles (4), les attaques contre des écoles (1), l'attaque contre un hôpital (1), les enlèvements (4) et les dénis d'accès humanitaire (5). L'UPC a été responsable de la plupart des violations (29), suivi par les 3R (9), les APS (8), les FACA (6), les FACA et APS (3), les individus armés non identifiés (1) et le CPC/MPC (1). Le Haut-Mbomou a été la préfecture la plus touchée avec 28 violations, suivie de l'Ouham-Pendé (9), la Nana-Grébizi (6), la Nana-Mambéré (5), la Ouaka et l'Ouham-Fafa avec deux (2) chacune, et la Haute-Kotto, l'Ouham, Bangui, la Lim-Pende et la Mambéré-Kadéï avec une (1) chacune.
26. Afin de renforcer les mécanismes de documentation de graves violations des droits de l'enfant, la SPE a formé 508 casques bleus (448 hommes et 60 femmes) à la protection des enfants pendant les conflits armés. D'autre part, 724 (472 hommes et 252 femmes) représentants des autorités locales et communautaires, du personnel des ONG et du Système des Nations Unies, ont été sensibilisés et formés aux droits des enfants.

#### **V. Les violences sexuelles liées au conflit**

27. Au cours du mois sous revue, la section a reçu des allégations de 39 incidents de VSLC ayant affecté 29 femmes et 12 filles. Ce nombre est presque deux fois plus élevé que celui d'octobre, où 21 incidents avaient été documentés. La majorité (27 incidents) des 39 incidents ont été enregistrés lors d'une mission d'investigation de la DDH dans la sous-préfecture de Bakouma. Seuls huit des 39 incidents ont eu lieu pendant la période sous analyse. Vingt-neuf des 39 incidents (36 viols, une tentative de viol, un mariage forcé et un incident d'esclavage sexuel) sont considérés comme vérifiés.

#### **VI. Les activités de la DDH liées à la justice transitionnelle**

28. Le 29 et 30 novembre, sur l'initiative de l'ONUFEMMES et de la CVJRR, la MINUSCA a fait une présentation sur la justice transitionnelle en RCA destinée à 50 femmes, dans le but de promouvoir le mandat de la CVJRR.
29. Grâce à l'appui de la MINUSCA, le Comité national pour la prévention du génocide et des crimes atroces (CNPG) et la Plateforme des organisations de la société civile traitant des questions des détentions et des affaires pénitentiaires (PARSP-RCA) ont organisé des activités de promotion de leur mandat et ont mis en place des points-focaux. Le CNPG a fait des missions de sensibilisation à Bossangoa, Bangassou, Bossembélé, Bambari, Berbérati et Bouar tandis que le PARSP-RCA a concentré ses activités à Sibut et Mbaiki. Le but est de créer des réseaux d'alerte qui pourront servir de relais d'information et de cadre de référence pour le suivi des questions liées aux détentions et aux discriminations basées sur les identités d'autre part.
30. Le 18 novembre à Bangui, la MINUSCA a apporté sa contribution au cours d'un atelier organisé par l'ONUFEMMES concernant la validation d'une étude menée par des consultants sur « les obstacles juridiques et pratiques à l'accès à la justice pour les femmes en RCA ». Ce projet fait partie du projet conjoint du PBF sur la justice transitionnelle et l'accès à la justice en RCA. Les contributions de la MINUSCA ont principalement porté sur la nécessité pour la RCA d'appliquer la Loi sur la parité et de revoir son cadre juridique protégeant les femmes en tenant compte des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) et des mécanismes internationaux de suivi.

## VII. Les activités de la DDH dans le cadre de la lutte contre l'impunité

31. Au cours de la période sous couverture, l'unité HRDDP, Vetting and Profiling (HVP) a effectué dix évaluations de risques relatifs à l'appui de la MINUSCA aux FSI. Au total, 301 FSI (135 Police et 166 Gendarmes) ont été vérifiés par le secrétariat HRDDP. Les dix évaluations de risques ont toutes été jugées à faible risque et la MINUSCA a rédigé un ensemble de recommandations et de mesures d'atténuation pour une mise en œuvre ultérieure.
32. Du 2 au 5 novembre 2021, quatre sessions pour 59 participants dont 19 femmes ont été organisées sur le droit international des droits de l'homme (DIDH), le DIH, le droit international des réfugiés, et le HRDDP pour huit organisations de la société civile: l'Action Universitaire pour les Droits de l'Homme (AUDH), Centre de Recherches en Droit et Gouvernance Démocratique (CRDGD), Action pour le Développement des Peuls, Pygmées, Aka et Bayaka (ADPPAB), Réseau des Volontaires pour la Paix (RVP), Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme (OCDH), Coordination des Organisations Musulmanes de Centrafrique (COMUC), Groupe de Travail de la Société Civile sur la Justice Transitionnelle (GTSCJT), Réseau des Journalistes Sensibles aux Conflits et à la prévention des Messages de Haine (RJSCMH). Le 10, 16 et 18 novembre 2021, l'unité HVP a fait trois présentations sur le HRDDP pour les agents de UNPOL travaillant avec les mesures temporaires d'urgence à Bouar et Kaga Bandoro.
33. Le 16 au 17 novembre 2021, l'unité HVP a organisé une session de travail avec les membres du Ministère de la Justice et du Ministère de la Défense au profit de 17 participants incluant cinq femmes sur le DIDH, le DIH, le droit international des réfugiés, le HRDDP et le « vetting ». Des recommandations ont été faites sur les défis rencontrés par les deux ministères pour prévenir les violations du DIDH et du DIH et pour faire avancer la lutte contre l'impunité.

## VIII. Les activités de la DDH dans le cadre de Justice et Redevabilité

34. Le 25 novembre 2021, l'Unité Justice et Redevabilité a rencontré un juge du cabinet n°3 de la CPS pour faire le suivi de la situation judiciaire des neuf personnes transférées de Obo à Bangui par la MINUSCA.
35. Le 29 novembre 2021, l'Unité Justice et Redevabilité a rencontré le Procureur Spécial de la CPS pour discuter de certains dossiers sensibles concernant des violations des droits de l'homme et du DIH. L'équipe a rencontré aussi le point focal de l'unité justice et corrections (JCS) pour discuter d'une plateforme commune en vue de mutualiser les efforts pour les personnes transférées avec l'appui de la MINUSCA.

\*\*\*\*\* FIN \*\*\*\*\*